

Nouvelles données sur le statut des Tortues marines en Mauritanie

par

Lematt MINT HAMA ⁽¹⁾, Jacques FRETEY ⁽²⁾ & Mustapha AKSISSOU ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Faculté de science de Tétouan, université Abdel Malek Essaadi.
Laboratoire biologie appliquée et pathologie, Université Abdel Malek Essaadi
BP 2121, Tétouan (Maroc)
lematt2@hotmail.com

⁽²⁾ Centre de recherches sur les tortues marines – Chélonée
46260 Beauregard (France)
jfretey@imatech.fr

Résumé – En Mauritanie, les tortues marines sont tuées en mer comme à terre, et les nids, pillés. La République de Mauritanie a pourtant signé le 29 mai 1999 le Mémorandum d'Accord sur les Mesures de Conservation pour les Tortues marines de la Côte atlantique de l'Afrique de la CMS (Convention on Migratory Species). La Mauritanie est impliquée également dans le processus du Programme régional de Conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). Le projet mis en œuvre depuis 2009 prospecte les 754 km de côtes mauritaniennes, enquête dans les villages de pêcheurs afin d'inventorier les sites de nidification nécessitant un suivi saisonnier. Un observatoire des échouages et des pontes est mis en place avec un personnel local formé. Constat est fait de beaucoup de massacres par les villages de pêcheurs pour la viande, la graisse et le sang. Les nids sont braconnés. Des dizaines de carapaces ont été mesurées. Le présent travail signale pour la première fois la ponte de *Chelonia mydas* au sud de Nouakchott. Il confirme la présence dans ces eaux de *Caretta caretta*, *Dermochelys coriacea* et surtout *Lepidochelys olivacea* non observée depuis 1955.

Mots-clés : Mauritanie, tortues marines, nidification, échouages, conservation, biométrie.

Summary – **New data on the status of sea turtles in Mauritania.** In Mauritania sea turtles are killed at sea and ashore, and nests are looted. However, the Republic of Mauritania has signed the CMS (Convention on Migratory Species) Agreement Memorandum on the Conservation Measures for Sea Turtles on the Atlantic Coast of Africa on May 29, 1999. Mauritania is also involved in the Regional Program process for the Conservation of Coastal and Marine zone in West Africa (PRCM). The project implemented since 2009 explores the 754 km of the Mauritanian coastline, makes inquiries in the fishing villages to identify the nesting sites requiring seasonal monitoring. A research program has been set up to keep watch over groundings and nesting sites with trained local people. Slaughtering has been reported in many fishing villages for meat, fat and blood. Dozens of shells have been measured. The current work reports the nesting of *Chelonia mydas* to the south of Nouakchott for the first time. It confirms the presence in these waters of *Caretta caretta*, of *Dermochelys coriacea* and above all of *Lepidochelys olivacea* unobserved since 1955.

Key words: Mauritania, sea turtles, nesting, strandings, conservation, biometry.

I. INTRODUCTION

Le 29 mai 1999, la République islamique de Mauritanie a signé le Mémorandum d'Accord sur les Mesures de Conservation pour les Tortues marines de la Côte atlantique de l'Afrique de la CMS/PNUE, encore appelé "Mémorandum d'Abidjan". La Mauritanie est impliquée également dans le processus du Programme régional de Conservation de la zone côtière et marine en Afrique de l'Ouest (PRCM). Le PRCM a préparé en 2002 un Plan de conservation des tortues marines en Afrique de l'Ouest (TOMAO), de la Mauritanie à la Sierra Leone. La présente étude s'inscrit dans ce contexte et doit apporter des éléments scientifiques à l'État mauritanien pour la rédaction d'un Plan national d'Action.

Les premières mentions sur la présence de tortues marines en Mauritanie datent de 1695 (Le Maire), puis de 1884 (Rochebrune). Il faudra attendre les notes succinctes de Maigret de l'Institut Fondamental d'Afrique Noire de Dakar (IFAN) en 1975 pour apprendre l'existence de pontes sur ces immenses plages peu connues des zoologistes occidentaux, puis une étude biométrique des carapaces des *Chelonia mydas* (Linnaeus 1758) tuées par les pêcheurs Imraguen (Le Toquin 1976, Le Toquin *et al.* 1980) pour se rendre compte de l'importance possible du banc d'Arguin comme aire alimentaire.

Le programme « Biodiversité du littoral mauritanien » initié par le gouvernement de Mauritanie en 1995 a permis un inventaire faunique côtier avec d'intéressantes données sur la présence de tortues marines (Arvy & Dia 1995, 1997) et de noter avec certitude la nidification de *Caretta caretta* (Linnaeus 1758) (Arvy *et al.* 2000). Mais ces informations sont anciennes et ponctuelles. Elles ne reflètent pas une image complète et fiable sur le statut actuel des tortues marines sur l'ensemble du littoral mauritanien. La présente étude en cours est un travail de recherche sur plusieurs années dans le cadre d'une convention tripartite entre l'association Chélonée, le Bureau UICN de Mauritanie et l'association locale Nafore, en partenariat avec la Faculté des Sciences de Tétouan (Maroc).

II. MATÉRIEL ET MÉTHODES

Jusqu'à présent et depuis 2009, notre prospection n'a pu avoir lieu que de façon ponctuelle en octobre (2009), octobre avril, juin, juillet, août (2010), et novembre, avril (2011). Nous avons conscience que la saisonnalité est un facteur important, tant pour les pontes que pour la présence de certaines espèces dans les eaux mauritaniennes. C'est pourquoi le projet

commence à recruter des observateurs permanents rémunérés en différents points des côtes méridionales. Dans la partie mauritanienne de la Réserve de Biosphère transfrontière du Bas-Delta du Fleuve Sénégal (RBT), ceux-ci disposent d'un quad et de chevaux pour des patrouilles régulières, ainsi que d'appareils photos numériques. Un enclos grillagé de transplantation des œufs a été construit sur la plage de Mouily. L'idée est de créer un véritable observatoire des tortues marines sur l'ensemble du littoral mauritanien, afin d'enregistrer des données toute l'année.

La première phase de l'étude était d'identifier et de cibler dans nos enquêtes tous les villages et campements de pêcheurs susceptibles de massacrer et d'exploiter les tortues, mais aussi de vérifier l'existence des sites de pontes annoncée dans la littérature.

Pour ce faire, nous avons entrepris des enquêtes dans les villages et campements auprès des marins pêcheurs, en activité ou retraités, au nord et au sud de Nouakchott. Les questions ont porté sur les techniques de pêche, les traditions sur l'exploitation des tortues et leur place

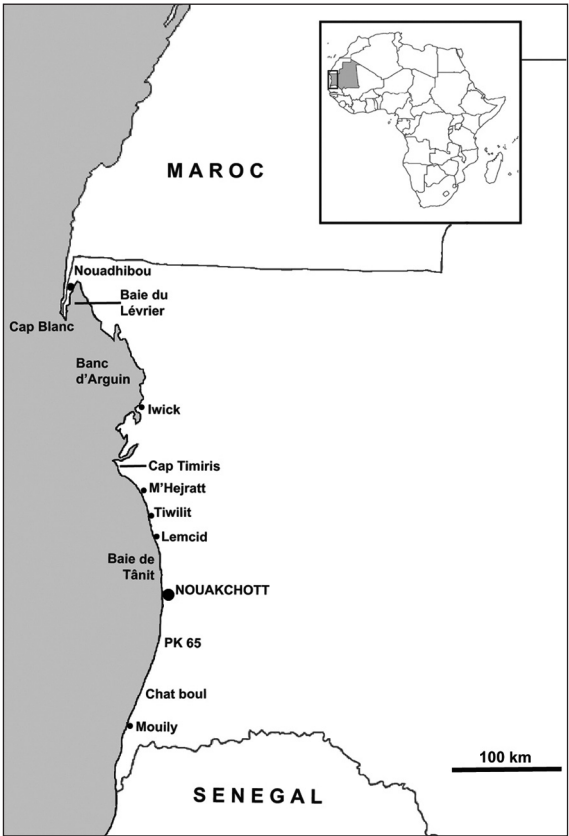


Figure 1 : Localisation des villages et sites prospectés.

Figure 1: Location of surveyed villages and sites.

dans la cosmogonie locale, l'utilisation des divers produits (viande, graisse, sang, carapaces, œufs,...), et leurs observations de traces de montées ou de femelles à terre. Nos questions étaient accompagnées de la présentation d'un petit album de photographies diverses (tortues nouveau-nées, juvéniles, adultes en mer et à terre) des espèces potentiellement présentes. A chaque séjour, nous avons parcouru une grande partie du littoral en véhicule tout-terrain, à marée basse, de façon à pouvoir repérer des traces de montées à terre de femelles et d'éventuels échouages. Nous avons fait ponctuellement deux camps de base, l'un à Mouily au sud, et l'autre dans le village de M'Hejratt, à la limite méridionale du Parc national du banc d'Arguin (PNBA). Des photographies ont été prises de toutes les tortues échouées observées et des dessins des aberrations d'écaillure, réalisés. Une recherche de fibropapillomes a été faite sur toutes les tortues mortes.

Les tas d'ordures des villages et campements ont été prospectés systématiquement, à la recherche de dossières jetées après utilisation de la viande et de la graisse. Toutes les dossières intactes rencontrées ont été mesurées selon leur longueur et largeur courbes. Les photographies de traces, de nids et de tortues échouées prises par l'équipe en place dans la RBT ont été exploitées.

RÉSULTATS

Espèces recensées

Nous avons observé 312 spécimens (dossières, dossières avec tête, cadavres) appartenant à quatre espèces (Tab. I).

En se référant à nos observations de carapaces dans les villages et de cadavres échoués jusqu'à ce jour, quatre espèces ont été répertoriées selon une fréquence très disparate: *Cheilonia mydas* (adultes et immatures), *Caretta caretta* (adultes et immatures), *Lepidochelys olivacea* (Eschscholtz, 1829) (adultes), et *Dermochelys coriacea* (Vandelli, 1761) (adultes). En ce qui concerne *Eretmochelys imbricata* (Linnaeus, 1766), seule une dossière d'individu immature (CCL = 37,5 cm) a été vue au petit musée du Phoque moine du cap Blanc.

Lors de nos enquêtes dans les villages et campements, les pêcheurs ont reconnu sur les photos présentées quatre espèces fréquentant le littoral : la Caouanne (*Caretta caretta*), l'Imbriquée (*Eretmochelys imbricata*), la Luth (*Dermochelys coriacea*) et la Tortue verte (*Cheilonia mydas*) comme étant la plus commune. La Tortue imbriquée est nommée *sig* ou *tiSigit*

Tableau I : Répartition quantitative des espèces observées.

Table I: Quantitative distribution of the observed species.

Espèces	<i>Chelonia mydas</i>	<i>Caretta caretta</i>	<i>Lepidochelys olivacea</i>	<i>Dermochelys coriacea</i>
Quantité	299	8	3	2
Fréquence	95 %	3 %	1 %	1 %

Tableau II : Fréquence des longueurs courbes des dossières de *Chelonia mydas* examinées.

Table II: Length frequency records of studied upper shells of *Chelonia mydas*.

20-30 cm	40 - 50 cm	60-70 cm	80-90 cm	100-120 cm
130	151	12	5	2

ou *ichik*. La Caouanne, peut-être *kerenta* et *tanichiet*. La Verte est appelée *digmile*, *tomotarè* ou *tameratet* en hassania et *dayaye* en wolof. Un notable a précisé que le mâle était nommé *amanzour* et la femelle, *temaSit*. Le mot *dayaye* est utilisé de façon générale en wolof pour toutes les tortues marines sauf la Luth qu'ils nomment *n'domane* ou *toukah*.

Le résultat est parfois trompeur car les pêcheurs peuvent se contredire en identifiant sur photo telle ou telle espèce, et utilisent souvent un même nom vernaculaire pour désigner des espèces différentes.

Quelques tortues échouées, en parfait état de conservation, semblaient mortes depuis peu de temps. On peut émettre l'hypothèse qu'elles ont été capturées accidentellement par des chalutiers, qu'elles sont mortes asphyxiées dans le filet et que, rejetées à la mer, elles ont été entraînées par le jeu des courants. On notera que deux des Tortues vertes échouées vers M'Hejratt étaient immatures et présentaient des tumeurs dues au *Fibropapilloma* (Green Turtle *fibropapilloma* : GTFP ou « tumeurs de type FP »).

Au sud de Nouakchott, à hauteur du point PK 65, ont été découvertes dans les tas d'ordures d'un campement de pêcheurs trois dossières de *Lepidochelys olivacea*.

Biométrie

Parmi les 299 dossières de *Chelonia mydas* mesurées par nous, la plupart était des juvéniles et des subadultes (Tab. II), ce qui laisse supposer l'existence d'une ou plusieurs aires de croissance de l'espèce, en particulier à une centaine de kilomètres au nord de la capitale.

Nous allons enquêter auprès des pêcheurs afin de tâcher de préciser l'emplacement de ces aires.



Figure 2 : Dossière de *Lepidochelys olivacea*, PK 65 au sud de Nouakchott.

Figure 2: Upper shell of *Lepidochelys olivacea* at kilometer point 65, south of Nouakchott.

Les deux dossières en bon état de *L. olivacea* mesuraient 70,2 cm de long sur 73,5 cm de large pour l'une, et 63,2 cm pour 67,1 cm pour l'autre.

Nidification

Beaucoup de pêcheurs interrogés dans les villages et campements au nord et au sud de Nouakchott, nous ont affirmé voir des tortues pondre et des traces sur les plages. A été mentionnée la présence de sites de ponte un peu partout aux alentours de M'hejratt, entre M'hejratt et Jref, à Rgueiba, Mamghar (plus précisément à El Khawi), entre Bellawakh et Mamghar, au PK 28 entre N'diogo et Nouakchott, à 30 km environ de la capitale. Pour l'instant, l'identification sur album de photographies des espèces vues pondre par ces pêcheurs est incertaine, peut-être la Tortue verte et la Caouanne. Comme les habitants de cette région, en particulier les Imraguen, préfèrent manger la viande de la Tortue verte, ils s'intéressent moins aux autres espèces. Un vieux pêcheur de M'Hejratt nous a affirmé cependant avoir déjà vu pondre *D. coriacea* en novembre 2010 sur la plage entre Lemcid et Tiwilit.

Un homme de Lemcid (18°30'34"N-16°04'22"W) a vu un nid de *C. mydas*, reconnaissable selon lui à la cuvette corporelle, à la sortie nord du village en juillet 2010. Nous avons-nous-mêmes observé plusieurs cuvettes corporelles de Tortue verte au sud du pays, vers Chat Boul à quelque 13,5 km au nord de Mouily, qui ont été creusées dans la nuit du 28 au 29 septembre 2010. Dans cette même région, notre équipe a noté cinq nids entre le 23 juillet et le 18 août 2011, dont un seul a pu être identifié comme appartenant à *C. mydas*. L'une des personnes de cette équipe prétend que les femelles *C. caretta* sont aussi nombreuses à monter à terre que les Tortues vertes, mais que très craintives, elles repartent souvent à la mer sans pondre.

Exploitation

Les pêcheurs Imraguen rencontrés prétendent que les tortues sont généralement capturées accidentellement, le Parc national du banc d'Arguin leur ayant interdit de les chasser. La réalité est quelque peu différente. Il faut cependant distinguer ici l'exploitation qui est encore faite, malgré les textes législatifs, par des populations natives et celle effectuée par des pêcheurs d'origine étrangère (Sénégalais, Maliens, Ghanéens,...).

Les tortues marines sont considérées comme des poissons par les populations musulmanes littorales et sont donc regardées comme « halal », à l'identique de tout ce qui provient de la mer. Dans les villages Imraguen, la tête semble aujourd'hui taboue et ne doit pas être nommée. Les villageois utilisent le mot neutre *assayad* s'ils doivent parler de la tête. Dire *ras* (tête) pour la tête de tortue est interdit. Lors du découpage d'une tortue, la tête est souvent laissée accrochée à la dossière par la peau de la nuque, car non consommée. De façon contradictoire, certains vieux pêcheurs disent que la grosse tête de *C. caretta* est très recherchée pour être mangée et qu'autrefois, seuls les notables consommaient la viande. Ces vieux pêcheurs prétendent que le comportement des jeunes avec les tortues marines n'est absolument pas traditionnel. Quand ils veulent des tortues, ces jeunes pêcheurs lancent leur filet sur l'herbier et ramènent plusieurs tortues de grosseurs diverses.

Dans les villages Imraguen, en l'absence bien souvent de médicaments dans les dispensaires existants, certains produits issus des tortues marines, considérés comme dotés de vertus thérapeutiques, sont utilisés de façon curative contre la fièvre, le diabète, l'asthme, le lumbago,... Ces prétendues vertus conduisent à des captures volontaires. Pour chasser, un groupe de quatre à cinq personnes part à la recherche des tortues en mer avec une pirogue et

essaye de faire le moins de bruit possible pour ne pas faire plonger celles qui sont en surface. Dès qu'ils aperçoivent une tortue, les pêcheurs se dirigent rapidement dans sa direction et lancent sur elle le filet. Généralement plusieurs tortues sont capturées pendant une même sortie de chasse, car ils vont dans des endroits de concentration (aires d'alimentation ?). Quand c'est la saison des accouplements pendant l'hivernage, c'est, disent-ils, plus facile, de les attraper car elles restent plus longtemps en surface. Un vieux pêcheur Imraguen d'Iwick nous a montré le long harpon avec lequel il capturait autrefois les tortues. La tortue harponnée était ensuite tuée par un coup sur la tête.

Revenus à terre avec une tortue capturée, les pêcheurs en découpent la chair en petits morceaux. La viande fraîche est cuite avec un peu de graisse à laquelle est ajoutée de la bile afin de lui donner meilleur goût. La viande est utilisée aussi pour en faire ce qu'on appelle du *tidguid* ou *tichtar*. La viande est dans ce cas séchée au soleil et pilée pour être conservée en cas de besoin. Des habitants de Nouadhibou ou de Nouakchott viennent parfois acheter cette viande séchée qui leur est alors vendue 10 000 ouguiyas (soit environ 26 euros) le kilo. La graisse fondue est mise en bouteille et peut également être vendue pour divers usages.

Dans le passé il arrivait qu'un ou deux hommes du village partent faire une inspection le long de la plage la nuit, suivent les traces d'une tortue femelle venue pondre, s'emparent de cette tortue, la renversent et la laissent ainsi pendant deux jours avant de revenir la découper et récupérer la chair. Si la femelle avait pondu et était repartie, les œufs étaient déterrés. Aux alentours du PNBA, ces captures sont moins fréquentes qu'autrefois à cause des risques d'amendes par les gardes, mais elles restent pratiquées cependant un peu partout sur le littoral mauritanien. Ceux qui connaissent *E. imbricata* nous ont affirmé ne pas en consommer la viande, considérée comme mauvaise, alors que celle de *D. coriacea* est recherchée, surtout pour sa graisse.

Il semblerait que beaucoup de pêcheurs saisonniers étrangers capturent plus ou moins volontairement des tortues en mer de façon courante afin de varier leurs repas surtout composés de poisson. Ils disent les consommer à bord des pirogues et rejeter les restes en mer, surtout s'ils savent que des gardes du parc sont présents dans les environs. Ils disent rester parfois un mois sans capturer une seule tortue et en prendre par ailleurs trois ou quatre en une seule semaine. Lorsqu'une Luth est entortillée dans leur filet, les pêcheurs sont souvent obligés de couper celui-ci. Ils rapportent parfois une tortue à terre pour des repas au campement. Peu de carapaces sont découvertes échouées, donc comptabilisées par nous. Ce qui signifie

que les dossières mesurées dans les campements ne sont, en fait, qu'un faible pourcentage des tortues globalement capturées. Ce pourcentage n'a pas pu être jusqu'à présent évalué.

Dans les campements nomades du sud du pays, la chair est conservée séchée pour soigner le diabète et le paludisme. L'huile est utilisée par ces populations pour «se dégager l'organisme» ou pour se déparasiter le système digestif.

Le sang est peu employé, sauf contre la toux. La graisse est conservée en bouteille par les femmes pour soigner plusieurs pathologies dont le diabète, les migraines, les courbatures, les rhumatismes, la constipation. Mélangée avec une bouillie de maïs ou avec du riz, elle soignerait également les maux digestifs. Les personnes souffrant de ces maladies viennent d'un peu partout pour se soigner en profitant de la *guetna*. La *guetna* est une période en fin d'année vers décembre ou janvier où une partie de la population mauritanienne urbaine se dirige vers les villages qui produisent les dattes, mais aussi dans les villages Imraguen pour acheter du poisson. C'est une sorte de cure pour se soigner et se reposer pendant laquelle les gens ne se nourrissent que de poisson, de viande, de lait et de beaucoup de dattes.

Les œufs sont très recherchés. A M'Hejratt, on nous a précisé que les œufs étaient cuits dans l'eau de mer avec des herbes. Les pêcheurs sénégalais des campements mangent les œufs en omelette ou bouillis.

Une dossière en bon état est souvent gardée par les Imraguen comme cuvette pour contenir le poisson fumé ou le sel, servir de couvercle à un bidon ou bien encore pour servir d'auge aux chèvres. Les grandes dossières sont utilisées par les pêcheurs saisonniers sénégalais pour faire tremper les poissons dans de la saumure.

Les Sénégalais des campements saisonniers situés entre Nouakchott et Chat-Boul utilisent les griffes des tortues mâles pour en faire des gris-gris. Un tel gri-gri mis en collier à un nourrisson est censé permettre de faire sortir les dents sans douleur. Ces Sénégalais se servent également du sang de tortue en potion contre l'asthme, pour baptiser leur pirogue et pour permettre une bonne pêche avant une sortie en mer.

Échouages

Une trentaine de cadavres a été observée en divers points du littoral. Il s'agit en grande majorité de spécimens adultes ou immatures de *Chelonia mydas*, puis en moins grand nombre de *Caretta caretta*. Quand le cadavre est en bon état, aucune blessure n'est généralement visible, ce qui laisse supposer une asphyxie dans les chaluts de la pêche industrielle au large.

Croyances

Très peu de croyances ont été notées jusqu'à présent et aucun conte ne nous a été rapporté. Parmi les croyances, plusieurs interlocuteurs nous ont affirmé que lors de l'émergence des tortues nouveau-nées hors de leur nid, les plus intelligentes partent vers la mer alors que celles qui sont idiotes se dirigent vers l'intérieur des terres. Chez les Imraguen, les femmes ne doivent pas regarder un homme qui rapporte une tortue. Il existe une danse ancienne dite « danse de la tortue », uniquement pratiquée autrefois par les femmes. Certains Imraguen interrogés prétendent tomber malade s'ils ne consomment pas régulièrement de la viande de tortue.

IV. DISCUSSION

Chelonia mydas représente 95% des dossières observées dans les campements et villages au nord comme au sud de Nouakchott. Cela confirme les collectes et observations faites par Arvy *et al.* (1996). On note une forte proportion d'individus immatures, surtout dans les campements et villages au sud du Parc national du banc d'Arguin (PNBA), ce qui semble indiquer l'existence d'une ou plusieurs aires de croissance. Toquin *et al.* (1980) ont noté la capture de jeunes classes d'âges au sein du parc avec une longueur minimum d'environ 30 cm. Maigret (1983) cite l'observation de juvéniles d'une taille comprise entre 30 et 40 cm autour de la pointe des Coquilles dans la baie du Lévrier et au cap Tafarit. Nous avons mesuré une dossière de 27 cm à la station du parc à Iwick, ce qui laisse supposer qu'il s'agissait d'un individu âgé seulement d'environ un an.

On peut s'interroger sur l'origine de ces nombreuses jeunes tortues, le principal site de ponte d'Afrique de l'Ouest étant à Poilão (Archipel des Bijagos, Guinée Bissau). Les études génétiques des *C. mydas* juvéniles présentes dans l'archipel du Cap-Vert ont montré une origine diversifiée depuis le Surinam, l'île d'Ascension et la Guinée-Bissau (Monzón-Argüello *et al.* 2010).

Villiers (1958) rapportait que les « Maures Imraguen d'Arguin consomment les tortues marines ». Malgré la législation en vigueur et le gardiennage du PNBA, la consommation de viande et de graisse de Tortue verte reste aujourd'hui active.

Pour la première fois, des pontes de *Chelonia mydas* sont confirmées au sud de Nouakchott, en particulier légèrement au nord de Mouily. Dès 1960, Pasteur et Bons signalaient la



Figure 3 : Tumeurs de type FB chez un cadavre de *Chelonia mydas*.

Figure 3: FB tumours in a *Chelonia mydas* corpse.

nidification de la Tortue verte de la « baie d'Arguin ». Jusqu'à présent, seule la nidification de cette espèce au sud du cap Timiris, vers la pointe d'Arguin, près du cap Sainte-Anne, sur la presqu'île de Thila et sur les îles Marguerite et de l'Ardent était connue (Maigret 1975, Maigret & Trotignon 1977). A noter que des pontes étaient signalées dans les années 70 et au début des années 80 dans les rapports d'archives de la Langue de Barbarie au Sénégal, soit pas très loin de Mouily (Fretey, 1990).

Des tumeurs de type FP ont été observées sur des cadavres échoués. La découverte de cette pathologie en Mauritanie aux abords du grand herbier du Parc national du banc d'Arguin, considéré comme une aire alimentaire d'intérêt international pour *Chelonia mydas*, est inquiétante.

Six dossières et cadavres de *Caretta caretta* subadultes ont été vus. Une seule Caouanne avait été capturée par des pêcheurs artisanaux, les cinq autres semblant provenir de captures accidentelles par des chalutiers.

La Caouanne a été d'abord citée par Rochebrune (1884) au Cap-Blanc, dans la baie de Tânit, Argain et baie du Lévrier. Sur les côtes mauritaniennes, elle est indiquée par Mai-

gret (1975) comme plus rare que la Tortue verte. Ce même auteur précise en 1983 que des pêcheurs lui ont affirmé que cette espèce pondait en divers endroits au sud de Nouakchott jusqu'à Saint-Louis. Arvy *et al.* (2000) ont confirmé la nidification de l'espèce dans la baie de Tânit. Les affirmations de plusieurs pêcheurs de l'avoir vu pondre en divers endroits au nord et au sud de Nouakchott restent à confirmer, l'identification de l'espèce n'étant pas toujours claire.

Arvy *et al.* (1996) signalent l'observation de dossières de Caouannes de 45 cm et 49 cm de longueur. La présence d'individus immatures laisse présumer l'existence d'une aire mauritanienne de croissance ou le passage saisonnier d'individus de certaines classes d'âges en provenance d'une autre aire de croissance continentale à partir des Caouannes nouveau-nées de l'archipel du Cap-Vert.

La découverte essentielle, dans notre travail en cours, est celle de la récupération au PK 65 au sud de Nouakchott de trois dossières de *Lepidochelys olivacea*. Cette découverte est intéressante car la Mauritanie se situe biogéographiquement sur la ligne théorique de séparation entre l'espèce nordique *L. kempii* et l'espèce plus méridionale *L. olivacea* (Fretey 2001). La présence de *L. olivacea* dans les eaux sénégalaises est encore mal connue et plusieurs spécimens ont été identifiés dans l'archipel du Cap-Vert (Varo-Cruz *et al.* 2011). Aucune dossière de *L. kempii* n'a été observée.

Maigret (1983) croyait à tort que la limite nord de répartition de l'espèce *olivacea* était au Sénégal d'après des carapaces observées à Joal et à Kayar. Le registre des collections zoologiques et la photothèque de l'IFAN à Dakar mentionnent pourtant, sous le numéro 55.32.136, une Tortue olivâtre naturalisée originaire de Port-Étienne (Nouadhibou aujourd'hui) et collectée par R. Barris en 1955. Ce spécimen naturalisé existe toujours dans le laboratoire du Musée de la Mer de Gorée. Il s'agit d'une *L. olivacea* dont la longueur courbe de la dossière est de 55,5 cm. L'espèce avait été signalée avec certitude par Carr (1957) de Mauritanie d'après son observation de l'exemplaire de Gorée et ce spécimen de Port-Étienne était la seule preuve réelle de cette présence. Une dossière aurait été observée à Nouamghar en 1980 (DEAR 1998), mais l'absence de photographies ou de dossière visible de celle-ci laissent subsister un doute. Les trois dossières d'adultes collectées récemment sont donc une nouvelle donnée intéressante sur la présence réelle de l'espèce dans ces eaux.

Maigret (1975) écrit que l'espèce *Eretmochelys imbricata* est souvent capturée au sud de Nouakchott par 8-15 m de fond par les langoustiers bretons et dit en avoir ainsi examiné deux

petits spécimens. Il cite également la capture d'une Tortue imbriquée en mars 1981 dans un chenal de la presqu'île d'Iwick. Cet auteur précise que la ponte ne lui a jamais été signalée mais qu'il la croit possible entre Nouakchott et Saint-Louis (Sénégal). La petite dossièrè présentée au musée du cap Blanc proviendrait d'une jeune Tortue imbriquée capturée en 1998 à Tenalloul. Nous n'avons pas trouvé cette espèce parmi toutes les dossièrès observées dans les villages, mais ceci peut s'avérer normal si la viande n'est pas consommée.

Maigret (1983) rapporte les échouages et la ponte possible de *Dermochelys coriacea* en Mauritanie. Il écrit en 1975 que cette nidification au sud du cap Timiris demande à être confirmée. Nous avons découvert deux dossièrès en mauvais état, l'une dans un dépôt d'ordures au sud de Nouakchott (PK 93), l'autre étant un cadavre échoué et ensablé à Belawakh. Arvy et Dia (1995) répertorient neuf échouages et captures accidentelles de Tortues luths entre 1980 et 1982. Arvy et Dia (1997) signalent l'observation aérienne de deux Tortues luths dans la Baie du Lévrier en 1995. Quelques pêcheurs de divers villages nous ont affirmé que l'espèce pondait, mais aucune preuve réelle ne nous a été apportée, à part peut-être la mention du diamètre important des œufs décrit par le chef du village de M'Hejratt, ce qui laisse supposer qu'il en a déjà vus.

Les massacres de tortues marines constituent toujours un problème important en Mauritanie, treize ans après la signature par cet État du Mémorandum d'Accord d'Abidjan de la cmS.

Certains pêcheurs nous ont avoué manger de la viande de Tortue luth si l'occasion se présentait et n'avoir jamais été malade après cette ingestion. Rappelons qu'un cas d'empoisonnement possible par chélonotoxine après consommation de viande de cette espèce a été signalé au Sénégal (Margueritat 1943).

Selon les personnes interrogées dans les villages Imraguen, la viande comparable à celle du bœuf, est aussi prisée que celle du mouton. Certains pêcheurs ne sont pas prêts à abandonner la consommation de viande de tortue marine, même si on leur permettait d'avoir de petits élevages de poulets, canards, chèvres ou moutons. L'acceptation par la population locale du concept de protection des tortues marines – à leur inculquer – va donc demander de la patience, de la sensibilisation et une «monnaie d'échange» très attractive, voire vitale comme l'aide aux soins médicaux ou à la scolarité.

L'efficacité de la viande, de la graisse et du sang pour soigner plusieurs pathologies est ancrée dans les esprits et nous ignorons s'il s'agit de l'existence réelle de molécules actives

dans ces produits ou d'un effet placebo. Il est à noter qu'on retrouve l'utilisation de ces produits par des tradi-praticiens pour ces mêmes maladies dans plusieurs pays d'Afrique occidentale (Fretey *et al.* 2007).

Cependant, malgré l'existence évidente de l'utilisation de ces produits en médecine traditionnelle, des Imraguen interrogés prétendent que cette façon de soigner de façon traditionnelle est en régression, car selon eux les tortues marines sont moins nombreuses qu'autrefois et une amende dissuasive leur sera imposée s'ils sont surpris avec une tortue. On peut douter de ces bonnes résolutions quand on observe les dizaines de carapaces fraîches gisant sur les tas d'ordures dans les villages ou près des maisons.

V. CONCLUSION

Le travail de recherche effectué sur les tortues marines depuis fin 2009 en Mauritanie permet un premier bilan des connaissances, confirmant certaines données anciennes de présence et de ponte, et ajoutant de nouvelles informations inédites.

De nouvelles preuves de la présence de *L. olivacea*, *L. kempii* et *E. imbricata* sont encore à rechercher. La nidification de *D. coriacea* est à confirmer. L'observatoire mis en place doit s'étendre à tout le littoral afin d'obtenir rapidement l'enregistrement de toutes les montées à terre pour la ponte. Les nids doivent être transplantés plus systématiquement en enclos grillagés afin de protéger les œufs contre le braconnage et de faciliter l'identification des espèces.

La législation mauritanienne améliorée pour la protection des espèces menacées, la création d'aires protégées littorales et leur gardiennage, la ratification et la signature de conventions internationales et du Mémorandum d'Abidjan n'empêchent pas que les massacres de tortues marines en Mauritanie soient encore les plus importants de toute l'Afrique occidentale.

Un Plan d'Action national pour la conservation des tortues marines en Mauritanie sera proposé au ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement. Des campagnes de sensibilisation seront ensuite menées dans les quatre villages côtiers ciblés comme « points noirs » pour les massacres de tortues marines, et le projet étudiera l'aide communautaire qu'il peut apporter à ces villages en échange d'un arrêt à moyen terme des captures pour l'exploitation de leurs produits.

Remerciements – Nous tenons à remercier toute l'équipe qui nous a accompagnés lors de nos missions sur le terrain, en particulier notre chauffeur Mustapha du Bureau UICN de Mauritanie. Merci aussi à Mohamed Lemine Ould Baba, coordonnateur de programme de ce bureau et à Amadou Ba, notre partenaire et président de l'association Nafore, d'avoir assuré la logistique difficile de ces missions. Ces missions n'auraient pas été possibles sans l'aide financière précieuse et la confiance apportées par la Fondation Nature & Découvertes et le fonds américain Marine Turtle Conservation Act. Nos remerciements vont également à Aya Ould Sidi Mohamed, Mokhtar Ba, Ahmed Ould Mohamed Zeine et Zein El Abidine Ould Sidaty, Conservateur du Parc national du Diawling et Coordinateur RBT/RIM, pour leur aide et l'expérience enrichissante qu'ils ont partagée avec nous sur le terrain. Merci aussi à Abdal-lahi, chef du village de M'hejratt et à sa femme Zeinabou pour nous avoir accueillis chez eux, nous avoir intégrés rapidement au sein du village et avoir eu la patience de répondre à toutes nos questions. Un grand merci à tous ceux non cités ici qui nous ont accompagnés tout au long de ce travail, ainsi qu'aux relecteurs Messieurs L. Chirio et Ch. P. Blanc pour leurs précieux conseils.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arvy C. & Dia A.T. 1995 – Données sur les tortues marines et sur la tortue terrestre du littoral mauritanien. Actes du Colloque Environnement et Littoral mauritanien: 12-15.
- Arvy C. & Dia A.T. 1997 – Données sur les tortues marines et sur la tortue terrestre du littoral mauritanien. In: Colas F. (éd.), Environnement et littoral mauritanien, pp. 101-104. Actes du colloque, 12-13 juin 1995, Nouakchott, CIRAD. 193 p.
- Arvy C., Dia A.T., Colas F. & Fretey J. 2000 – Records of *Caretta caretta* in Mauritania. *Mar. Turtle Newslett.*, 88: 8.
- Carr A. 1957 – Notes on the zoogeography of the Atlantic sea turtles of the genus *Lepidochelys*. *Rev. Biol. Trop.*, 5(1): 45-61.
- DEAR (Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural), 1998 – Monographie nationale sur la diversité biologique de la *Mauritanie*. Ministère du Développement Rural et de l'Environnement & PNUE. 166 p.
- Fretey J. 1990 – Rapport préliminaire d'expertise sur le statut des tortues marines au Sénégal. Miméogr., UICN, Délégation régionale en Afrique de l'Ouest. 16 p.
- Fretey J. 1998 – Marine Turtles of the Atlantic Coast of Africa – Tortues marines de la façade atlantique de l'Afrique. *UNEP/CMS Techn. Publ.*, 1: 1-254.
- Fretey J. 2001 – Biogeography and Conservation of Marine Turtles of the Atlantic Coast of Africa / Biogéographie et conservation des tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique. *CMS Tech. Ser. Publ.*, n° 6, UNEP/CMS Secrétariat, Bonn, Germany. 429 p.
- Fretey J., Segniagbeto G.H. & Soumah M. 2007 – Presence of Sea Turtles in Traditional Pharmacopeia and Beliefs of West Africa. *Mar. Turtle Newslett.*, 116: 23-25.
- Le Maire J.-J. 1695 – Les voyages du sieur Le Noire aux Iles Canaries, Cap Verd [sic], Sénégal, et Gambie. Paris. 213 p.
- Le Toquin A. 1976 – Bilan préliminaire de la première mission d'étude anc d'Arguin. Compte-rendu du banc d'Arguin pour 1976. *Miméogr.*, 14-16.
- Le Toquin A., Galmel E. & Trotignon J. 1980 – Morphologie, croissance individuelle et dynamique des populations de la tortue verte (*Chelonia mydas* L.) au banc d'Arguin (République Islamique de Mauritanie). *Rev. Ecol. (Terre Vie)*, 34: 271-302.

- Maigret J. 1975 – 4. Notes faunistiques 1 – Les tortues du banc d’Arguin. *Bull. Lab. Pêches Nouadhibou*, 4: 116-118.
- Maigret J. 1980 – Une tortue luth dans la baie du Lévrier. *Miméogr.*, 12-14.
- Maigret J. 1983 – Répartition des tortues de mer sur les côtes ouest africaines. *Bull. Soc. Herp. Fr.*, 28: 22-34.
- Maigret J. & Trotignon J. 1977 – Les tortues marines du banc d’Arguin. *Miméogr.*, 27-28.
- Margueritat Lt. 1943 – La tortue luth peut-elle être vénéneuse ? *Notes Afr.*, *Bull. IFAN*, 19(2): 2.
- Monzón-Arguello C., López-Jurado L.F., Rico C., Marco A., López P., Hays G.C. & Lee P.L.M. 2010 – Evidence from genetic and Lagrangian drifter data for transatlantic transport of small juvenile green turtles. *J. Biogeogr.*, 37: 1752- 1766.
- Pasteur G. & Bons J. 1960 – Catalogue des reptiles actuels du Maroc, révisions de formes d’Afrique, d’Europe et d’Asie. *Trav. Inst. Sci. Chérif.*, sér. Zool., 21: 1-132.
- Rochebrune A.-T. 1884 – Faune de Sénégal. Reptiles. O. Doin, Paris. 221 p.
- Varo-Cruz N., López P., Cozens J., Liria-Loza A., Fretey J. & López- Jurado L.F. 2011 – New records of olive ridley sea turtle (*Lepidochelys olivacea*) in Cape Verde Islands. *Zool. Caboverdiana*, 2(2): 53-61.
- Villiers A. 1958 – Tortues et crocodiles de l’Afrique noire française. *Init. Afr. IFAN*, 15: 1-354.

Manuscrit accepté le 31 juillet 2012